

Auteur : conseil municipal de Péroy les Gombries
Date de publication : 21/04/2026

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26/03/2026**



L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

Etaient présents : M. Richard KUBISZ, Mme Perrine CRICHTON, M. Michel MULLER, Mme Martine MERCKHOFFER, M. Guillaume TILSON, M. Dominique YVERNEAUX, M. Romuald MELLERIN, Mme Karine BROUZET, Mme Flore CLOUX, Mme Christelle DELOY, Mme Angélique CARTIGNY, M. Vincent CHIARIGLIONE, M. Didier CAILLEUX.

Absents excusés : Mme Sylvie COLETTA donne pouvoir à Mme Martine MERCKHOFFER, M. David NANCY donne pouvoir à M. Guillaume TILSON.

Absent : /

Liste d'émargement

| | | | |
|-------------------------|---|-------------------------|---|
| M. Richard KUBISZ |  | Mme Perrine CRICHTON |  |
| M. Michel MULLER |  | Mme Martine MERCKHOFFER |  |
| M. Dominique YVERNEAUX |  | Mme Angélique CARTIGNY |  |
| M. Guillaume TILSON |  | Mme Flore CLOUX |  |
| M. Romuald MELLERIN |  | Mme Christelle DELOY |  |
| M. Vincent CHIARIGLIONE |  | Mme Sylvie COLETTA | |
| M. David NANCY | | Mme Karine BROUZET |  |
| M. Didier CAILLEUX |  | | |

ORDRE DU JOUR :

Nomination du Secrétaire de Séance
Approbation des comptes-rendus des Conseil Municipaux des 6 et 20 mars 2026
Indemnités Elus
Election des délégués des différentes commissions et organismes extérieurs
Election des délégués des différents commissions communales
Dérogation scolaire
Questions diverses

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne Mme Perrine CRICHTON comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU 06 MARS 2026

Approbation du compte rendu du 06 mars 2026, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU 20 MARS 2026

Approbation du compte rendu du 20 mars 2026, à l'unanimité.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R2123-23 ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1er juillet 2022 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20/03/2026, constatant l'élection du maire et des adjoints ;

Vu la délibération 02200326 du 20/03/2026 fixant à 4 le nombre d'adjoints au maire ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints ;

Considérant que la commune de Péroy les Gombries compte 1217 habitants (donnée INSEE, 2022), et est donc classée dans la strate démographique "**1 000 à 3 499 habitants**" ;

Considérant que le **taux maximal** des indemnités de fonction est fixé comme suit (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) :

- **Maire : 55,7 % (taux de droit, non délibérable sauf demande expresse du maire),**
- **Adjoints : 21,38 % (taux maximal applicable à cette strate de population),**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite du taux maximal fixés par la loi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

Article 1 :

Avec un effet au 21/03/2026, de fixer les indemnités de fonctions au taux maximal comme suit :

- 1^{er} adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 2^e adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 3^e adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 4^e adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour rappel (non délibérable sauf demande expresse du maire) :

Maire : 55,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Article 2 :

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Article 3 :

Les indemnités seront **revalorisées automatiquement** en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

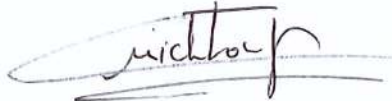
Article 4 :

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Article 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le secrétaire de séance
Perrine CRICHTON



Le Maire,
Richard KUBISZ



Annexe à la délibération n° 0126032 du 26/03/2026**Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal**

| NOM PRENOM | FONCTION | INDEMNITÉS ALLOUÉE (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) |
|---------------------|-------------------------|---|
| Richard KUBISZ | Maire | 55,70 % |
| Perrine CRICHTON | 1 ^{er} adjoint | 21,38 % |
| Michel MULLER | 2 ^e adjoint | 21,38 % |
| Martine MERCKHOFFER | 3 ^e adjoint | 21,38 % |
| Guillaume TILSON | 4 ^e adjoint | 21,38 % |

DELEGUES DES COMMISSIONS

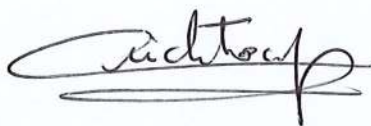
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte la liste des commissions, annexée à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Perrine CRICHTON



Le Maire,
Richard KUBISZ



Annexe à la délibération n° 0226032 du 26/03/2026

COMMISSIONS ET DELEGATAIRES 2026-2032

| COMMISSIONS DE LA COMMUNE | |
|--|--|
| <u>APPELS D'OFFRES</u> | <u>CIMETIERE</u> |
| Richard KUBISZ – Romuald MELLERIN – Dominique YVERNEAUX – Guillaume TILSON – Michel MULLER— David NANCY | Richard KUBISZ – Dominique YVERNEAUX – Sylvie COLETTA – Perrine CRICHTON |
| <u>ASSOCIATIONS / FESTIVITE / SPORT</u> | <u>COMMUNICATION</u> |
| Richard KUBISZ – Guillaume TILSON – Martine MERCKHOFFER – Karine BROUZET – David NANCY – Angélique CARTIGNY – Dominique YVERNEAUX — Romuald MELLERIN – Sylvie COLETTA – Flore CLOUX – Christelle DELOY – Didier CAILLEUX | Richard KUBISZ – Guillaume TILSON – Christelle DELOY – Flore CLOUX – David NANCY – Vincent CHIARIGLIONE – Karine BROUZET – Perrine CRICHTON – Angélique CARTIGNY |
| <u>BOIS ET CHEMINS</u> | <u>REVISION PLU</u> |
| Richard KUBISZ – Dominique YVERNEAUX – Perrine CRICHTON – Romuald MELLERIN – Didier CAILLEUX – Flore CLOUX | Richard KUBISZ – Romuald MELLERIN – Dominique YVERNEAUX – Perrine CRICHTON – Vincent CHIARIGLIONE – Didier CAILLEUX – Michel MULLER – Christelle DELOY |
| <u>BUDGET</u> | <u>SECURITE - COMMEMORATIONS</u> |
| Richard KUBISZ – Martine MERCKHOFFER – Michel MULLER – Perrine CRICHTON – Didier CAILLEUX – Guillaume TILSON – Dominique YVERNEAUX – Angélique CARTIGNY | Richard KUBISZ – Angélique CARTIGNY – Dominique YVERNEAUX – Vincent CHIARIGLIONE – Perrine CRICHTON – Didier CAILLEUX – Michel MULLER |
| <u>CANTINE ECOLE PETITE ENFANCE</u> | <u>TRAVAUX</u> |
| Richard KUBISZ – Perrine CRICHTON – Christelle DELOY – Vincent CHIARIGLIONE | Richard KUBISZ – Romuald MELLERIN – Dominique YVERNEAUX – Guillaume TILSON – Michel MULLER— David NANCY |
| <u>CCAS</u> | |
| Karine BROUZET – Flore CLOUX – Christelle DELOY – Sylvie COLETTA | |

| COMMISSIONS EXTERNES | |
|---|--|
| <u>ADICO</u> | <u>SAGEBA</u> |
| Titulaire : Vincent CHIARIGLIONE Suppléant : Perrine CRICHTON | Titulaire : Romuald MELLERIN Suppléant : Sylvie COLETTA |
| <u>CINE RURAL</u> | <u>SISN (SAGE NONETTE)</u> |
| Titulaire : Perrine CRICHTON Suppléant : Angélique CARTIGNY | Titulaire : Romuald MELLERIN Suppléant : Sylvie COLETTA |
| <u>CNAS</u> | <u>SE60 (Syndicat d'électricité du 60)</u> |
| Délégué élu : Perrine CRICHTON Délégué agent : Catherine POUCH | Titulaire : Richard KUBISZ |
| <u>COMMUNAUTE DE COMMUNE</u> | <u>SMOTHD</u> |
| Titulaire : Richard KUBISZ Suppléant : Perrine CRICHTON | Titulaire : Richard KUBISZ Suppléant : Vincent CHIARIGLIONE |
| <u>CORRESPONDANT DEFENSE</u> | <u>S.P.L Ingeoise (anciennement A.D.T.O)</u> |
| Titulaire : Didier CAILLEUX Suppléant : Angélique CARTIGNY | Titulaire : Richard KUBISZ Suppléant : Guillaume TILSON |
| <u>E.P.F.L.O</u> | |
| Titulaire : Richard KUBISZ Suppléant : Perrine CRICHTON | |

| <u>COMMISSION DES IMPOTS (CCID)</u> |
|--|
| <i>En attente de désignation définitive par le directeur régional/départemental des finances publiques</i> |
| Titulaires : Richard KUBISZ – Michel MULLER – Dominique YVERNEAUX – Romuald MELLERIN – Didier CAILLEUX – Martine MERCKHOFFER – Guillaume TILSON – Perrine CRICHTON – Sylvie COLETTA – David NANCY – Karine BROUZET – Vincent CHIARIGLIONE |
| Suppléants : Angélique CARTIGNY – Flore CLOUX – Christelle DELOY – Philippe TACITE – Pierre CHOISY – Jean-Pierre DEVEAUX – Valérie VAN ASSCHE – Patrick VILLIOT – Hervé LEROUX – Alain PILORGET – Yvonne LEVASSEUR – Patricia GAZENZEL |

DÉROGATION SCOLAIRE

Des parents demandent une dérogation scolaire pour que leur fils de 3 ans puisse être scolarisé à Crépy en Valois à la rentrée de septembre 2026.

La durée désirée : jusqu'au 3 ans du 2nd enfant du couple (la maman accouche en juillet 2026). Ils seraient alors tous les 2 scolarisés à l'école de Péroy les Gombries. Cela signifie que la dérogation serait de 3 ans soit de septembre 2026 à juin 2029.

Le coût pour la commune serait d'environ 1500 € par an à ce jour pour un élève de maternelle.

La volonté des parents :

- les parents travaillent et ne peuvent pas recourir au service du périscolaire (horaires d'ouverture incompatibles avec leur emploi du temps),
- la grand-mère de l'enfant est assistante maternelle à Crépy en Valois. Elle pourrait garder le 2^e enfant du couple jusqu'à son entrée à l'école et aller chercher le 1^{er} à l'école afin qu'ils passent du temps ensemble,
- prendre un assistant maternel sur Péroy les Gombries n'est pas envisageable en raison du prix et du fait que la grand-mère va garder le 2nd enfant (donc les 2 enfants ne se verraient quasiment pas sauf tard le soir)

Le conseil municipal a débattu sur le cas.

Inconvénients :

- le prix élevé de 1500 € / an (révisable chaque année par la commune de Crépy en Valois)
- le risque d'un précédent pour les autres parents qui vont vouloir la même chose (sinon favoritisme)
- avoir moins d'élève (risque de fermeture de classe si on est à la limite)
- quand la commune accepte des élèves d'autres communes, elle en fait pas payer donc il n'y a pas de réciprocité.

Il est proposé d'établir une convention avec les parents qui diviserait la note en 2 : la moitié de la facture serait prise en charge par la commune et l'autre moitié par les parents et il serait spécifié que cette dérogation est faite à titre exceptionnelle et pour une durée limitée (jusqu'en juin 2029).

La commune doit vérifier la faisabilité de cette proposition auprès d'un juriste.

Le conseil municipal décide de reporter ce point à un autre conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Le marché des producteurs : il faut 2 personnes pour accueillir / placer ... et des remplaçants. Volontaires : Angélique CARTIGNY, Karine BROUZET, Dominique YVERNEAUX, Michel MULLER, Martine MERCKHOFFER.

Le 17 mai 2026 : brocante + marché !

- Réunion employés /élus le 07 avril 2026 à 19h30.


- Le conseil municipal pour le budget est prévu le 20 avril 2026 à 20h. Les documents budgétaires seront envoyés au moins 12 jours avant à chacun.

- La réunion du CCAS est pour l'instant prévue le 27 avril 2026.

- Les différentes commissions pourront créer des groupes whatsapp pour communiquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le secrétaire de séance
Perrine CRICHTON



Le Maire,
Richard KUBISZ



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2026

| N° d'ordre | Objet | Approuvé / Refusé |
|------------|-------------------------|-------------------|
| 01260326 | Indemnités des élus | Approuvé |
| 02260326 | Délégués des commission | Approuvé |

Liste des membres présents lors de la séance :

M. Richard KUBISZ, Mme Perrine CRICHTON, M. Michel MULLER, Mme Martine MERCKHOFFER, M. Guillaume TILSON, M. Dominique YVERNEAUX, M. Romuald MELLERIN, Mme Karine BROUZET, Mme Flore CLOUX, Mme Christelle DELOY, Mme Angélique CARTIGNY, M. Vincent CHIARIGLIONE, M. Didier CAILLEUX.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 20 avril 2026

Le secrétaire de séance
Perrine CRICHTON

Le Maire,
Richard KUBISZ

